



Communiqué de presse

Le Conseil d'Administration de l'UBCI réuni le 17 juillet 2014 souhaite porter à la connaissance du Public les informations suivantes.

- Comme déjà annoncé le lundi 14 juillet 2014 dans une communication adressée au CMF, à la BVMT et dans la presse le 16 juillet 2014, la BCT a invité l'UBCI à réviser le montant de sa dotation aux provisions en couverture du risque fiscal portant sur la période 2009-2012.
- Cette provision additionnelle de TND 5,4 millions, au titre du risque fiscal, s'inscrit dans le cadre habituel de la revue annuelle par la BCT des Etats Financiers des Banques. Ce type de demande a par ailleurs déjà été formulé auprès d'autres banques de la place cette année, ainsi que lors des années précédentes,
- Cette provision n'impacte en aucune manière la solidité des fondamentaux de la Banque et notamment son ratio de solvabilité qui est de 10,52%, en avance sur le calendrier défini par la réglementation de la Banque Centrale.
- Cet ajustement comptable, à l'issue duquel l'UBCI affiche un Résultat Net en progression de plus de 20% par rapport à l'année précédente, ne remet nullement en cause les orientations stratégiques en matière de développement ainsi que les nombreux projets inscrits dans le Plan Stratégique 2014-2016, en cours d'exécution et qui a été validé par le Conseil d'Administration de l'UBCI.
- L'UBCI bénéficie depuis maintenant plus d'un demi-siècle du soutien indéfectible de son actionnaire majoritaire BNP Paribas, groupe bancaire qui se situe parmi les plus solides au monde.

- L'UBCI est aujourd'hui plus que jamais une banque au service du financement de l'Economie nationale, offrant l'un des meilleurs profils de risque de la place, socialement responsable, dotée d'une éthique forte et qui a réalisé au cours des trois dernières années des investissements importants dans son capital humain, les technologies et les services, en réponse à des ambitions réelles de dynamisation de son développement .
- Le Conseil d'Administration remercie à nouveau les Actionnaires pour leur soutien permanent, les Clients pour avoir choisi de faire confiance à l'UBCI et les Collaborateurs pour leur dévouement permanent, leur engagement et leur attachement à leur banque.
- Compte tenu des délais requis pour assurer la bonne information des actionnaires suite à la modification des Etats Financiers, l'UBCI a décidé de reporter l'Assemblée Générale au 26 août 2014.

Le Conseil d'Administration

Tunis, le 17 juillet 2014